Nations Unies S/2015/85

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Par la même résolution, le Conseil de sécurité a décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, et 20 agents pénitentiaires.

Je suis heureux de vous informer que depuis l'adoption de la résolution, la MINUSCA a déployé environ 75 % de l'effectif autorisé de personnel en tenue, dont 9 des 10 bataillons d'infanterie et 260 officiers d'état-major et observateurs militaires, et elle a constitué et déployé pratiquement tous les éléments habilitants nécessaires à la composante militaire. En outre, 7 des 10 unités de police constituées et 159 policiers sont déjà en place. Il est prévu que d'ici à avril 2015, 90 % de l'effectif autorisé de la Mission sera déployé, y compris 10 bataillons d'infanterie et 10 unités de police constituées, sans compter les unités pour lesquelles des engagements ne sont pas encore reçus ou acceptés, notamment des hélicoptères d'attaque, un appareil C-130 et des forces spéciales.

Grâce à la rapide entrée en activité de la MINUSCA, conjuguée à l'action menée par les forces françaises de l'opération Sangaris et la Force de l'Union européenne à Bangui, les conditions de sécurité se sont beaucoup améliorées, en particulier dans la capitale. Dans le cadre de son déploiement échelonné à Bangui et progressif dans tout le pays, la MINUSCA a privilégié les zones jugées par elle et les partenaires humanitaires comme étant les plus dangereuses pour la population civile, en particulier le centre et l'ouest du pays. À Bangui, grâce à sa méthode d'action innovante associant militaires et policiers, la force opérationnelle conjointe a contribué à améliorer la vie quotidienne et à renforcer le sentiment de sécurité en effectuant des patrouilles actives et en s'efforçant d'empêcher la détérioration des conditions de sécurité. La MINUSCA a également aidé à l'arrestation de plus de 240 personnes à travers le pays, y compris des membres connus de groupes armés et de réseaux criminels qui sont soupçonnés d'avoir commis des crimes graves. L'amélioration relative des conditions de sécurité dans la capitale est d'une importance déterminante pour la poursuite du processus politique qui débouchera sur les élections présidentielle et législatives prévues en juillet et août.

Merci de recycler

Malgré ces progrès, la situation demeure instable; les groupes antibalaka et les éléments de l'ex-Séléka continuant de s'affronter, tandis que les activités criminelles visant notamment à contrôler les ressources naturelles du pays se multiplient. Çà et là, il reste des communautés musulmanes vulnérables qui se trouvent presque en danger permanent et dans une grande détresse humanitaire, en dépit des efforts des forces internationales.

Face à cette situation, la MINUSCA, fidèle à sa méthode d'action souple et énergique, a pris des dispositions pour déployer autrement ses effectifs. Au lendemain des violences qui ont éclaté à Bangui en octobre 2014, elle a renforcé la force opérationnelle conjointe de Bangui afin de protéger la capitale et les infrastructures essentielles, notamment en la dotant de capacités d'intervention rapide. Ce faisant, elle n'avait plus suffisamment d'effectifs à déployer à l'extérieur de Bangui, notamment dans le nord-est, qui est un bastion de l'ex-Séléka. Ses unités de réserve ont dû également être mises à contribution, ce qui limite sa capacité de réagir avec souplesse et rapidité à d'autres situations de crise dans le pays.

Par ailleurs, la MINUSCA a dû charger 280 membres de son personnel de police d'assurer la protection rapprochée des hauts fonctionnaires centrafricains. Ces tâches, qui sont actuellement exécutées par deux unités de police constituées, ont amenuisé la composante de police de la Mission, l'empêchant d'exécuter les activités prescrites, y compris celles liées à la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence, et de se déployer en dehors de Bangui comme il avait été prévu. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 28 novembre 2014 au Conseil de sécurité (S/2014/857), il est également urgent de recruter d'autres agents pénitentiaires pour faire face aux besoins opérationnels et en matière de sécurité créés par la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence et la réouverture des prisons en dehors de Bangui.

Je demanderais par conséquent au Conseil de sécurité d'autoriser que l'effectif de la MINUSCA soit augmenté de 750 militaires et de 280 membres du personnel de police afin de lui permettre de déployer un bataillon d'infanterie et deux unités de police constituées supplémentaires, ce qui porterait le nombre d'unités de police constituées à 10, comme initialement prévu. Il faut aussi recruter 20 autres agents pénitentiaires pour exécuter les tâches susmentionnées.

Il importe au plus haut point que les effectifs supplémentaires soient prêts à temps pour renforcer la sécurité avant, durant et après les élections, compte tenu notamment du retrait annoncé des forces de l'opération Sangaris. Ayant reçu des pays fournisseurs de contingents et du personnel de police des engagements préliminaires à ce sujet, je ne doute pas que ces effectifs supplémentaires, s'ils sont approuvés sans tarder, pourront être déployés d'ici à juillet 2015.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-Moon